

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE RUMILLY

MERCREDI 26 MARS 2008 CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance Publique)

Personnes présentes :

Monsieur Marcel PEILLAT	(Bloye)
Monsieur Maurice LAMARCHE	(Bloye)
Madame Sylvia ROUPIOZ	(Boussy)
Monsieur Gilles PETELLAT	(Boussy)
Monsieur André BERTHET	(Etercy)
Monsieur René PETELAT	(Etercy)
Monsieur Roland LOMBARD	(Hauteville-sur-Fier)
Madame Geneviève ALEXANDRE	(Hauteville-sur-Fier)
Monsieur. Emile COCHET	(Lornay, qui a reçu pouvoir de M. Philippe PERRON)
Madame Martine MANIN	(Marcellaz-Albanais)
Madame Christiane DAUNIS	(Marcellaz-Albanais)
Monsieur Michel BAUQUIS	(Marcellaz-Albanais)
Monsieur Henri BESSON	(Marigny-Saint-Marcel, suppléant de Monsieur Jean-Marc PELCE)
Monsieur Gérard BOCQUET	(Marigny-Saint-Marcel, suppléant de Monsieur Alain THOME)
Monsieur Bernard GAY	(Massingy)
Monsieur Henri BOUCHET	(Massingy)
Monsieur Christian HEISON	(Moye)
Monsieur Joanny CHAL	(Moye)
Monsieur Pierre BECHET	(Rumilly, qui a reçu pouvoir de M. André FEPPON)
Monsieur Marcel THOMASSET	(Rumilly)
Monsieur Jean-Pierre VIOLETTE	(Rumilly, suppléant de M. Michel JOUVENOZ)
Monsieur Camille BEAUQUIER	(Rumilly)
Madame Viviane BONET	(Rumilly)
Monsieur Robert CONVERS	(Rumilly)
Monsieur Michel BRUNET	(Rumilly)
Monsieur Marcel BOUVIER	(Saint Eusèbe)
Monsieur Pierre BLANC	(Sâles)
Madame Mylène TISSOT	(Sâles)
Monsieur Louis ANDRIEU	(Sâles)
Monsieur Bernard BONNAFOUS	(Thusy)
Monsieur André BERTHET	(Thusy)
Monsieur Maurice POPP	(Val de Fier)
Monsieur Serge DORGAL	(Val de Fier)
Monsieur Denis JEANDIN	(Vallières, suppléant de M. Christophe MARTIN)
Monsieur Michel CHARVIN	(Vallières)
Monsieur Jean-Claude JACCOUD	(Vallières)
Madame Hélène BUVAT	(Vernonnex, qui a reçu pouvoir de Mme DUTRUEL, de Vaulx)
Monsieur Guy BROISSAND	(Vernonnex)

Absents Excusés :

Monsieur André FEPPON	(Rumilly, qui a donné pouvoir à M. Pierre BECHET)
Monsieur Christophe MARTIN	(Vallières, suppléé par M. Denis JEANDIN)
Madame Christiane DUTRUEL	(Vaulx, qui a donné pouvoir à Mme Hélène BUVAT, de Vernonnex)
Monsieur. Michel JOUVENOZ	(Rumilly, suppléé par M. Jean-Pierre VIOLETTE)
Monsieur Jean-Marc PELCE	(Marigny-Saint-Marcel, suppléé de M. Henri BESSON)
Monsieur. Alain THOME	(Marigny-Saint-Marcel, suppléé par M. Gérard BOCQUET)
Monsieur Philippe PERRON	(Lornay, qui a donné pouvoir à M. Emile COCHET)

Autres participants :

Monsieur Franck ETAIX, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
Madame Caroline D'ACUNTO, Secrétaire de la C3R
La Presse

Absents :

Madame Christine JOLIVET	(Crempigny-Bonneguête)
Monsieur Victor THOME	(Crempigny-Bonneguête)
Monsieur Marcel MOREL	(Saint-Eusèbe)
Monsieur René BOCQUET	(Vaulx)

Introduction de la séance

19 h 00 : Début de séance.

En l'absence du Président, Madame Martine MANIN, Vice-présidente suppléante, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués présents.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 25 février 2008

Le procès-verbal du 25 février 2008 ne donnant pas lieu à remarques est approuvé à l'unanimité.

Madame Mylène TISSOT est désignée secrétaire de séance.

<u>Sujets soumis à Délibération</u> (Séance Publique)
--

1. Budget / Finances

Rapporteur : M. Emile COCHET

1.1 Taux d'imposition 2008

1.1.1 Taxes directes locales

Conformément au Conseil Communautaire du 25 février dernier, le **produit fiscal net** attendu au titre de l'exercice 2008 nécessaire à l'équilibre du budget primitif s'élèverait à **2 179 655 €** (après déduction du prélèvement « France Télécom » se chiffrant à 3 502 € / après 276 398 € de prélèvement prévisionnel opéré dans le cadre du plafonnement de la valeur ajoutée pour la Taxe Professionnelle + 9 995 € d'allocations compensatrices).

M. Emile COCHET présente le produit fiscal attendu des quatre taxes locales.

Dans le cadre de la réforme de la Taxe Professionnelle portant sur le plafonnement de la valeur ajoutée, le prélèvement prévisionnel se chiffrerait à hauteur de **276 398 €** qui ne seront pas perçus par la Communauté de Communes, mais qui seront néanmoins intégrés au niveau du coefficient de variation proportionnelle pour déterminer le taux des quatre taxes locales.

Au titre des interventions :

M. Pierre BECHET constate que cette « augmentation considérable » des taux d'imposition est nécessaire pour financer en partie le Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) de l'Albanais et le Programme Local de l'Habitat (PLH). Cependant les prochains élus du conseil communautaire devront s'interroger sur « ce projet ambitieux avec des financements considérables ». Il déclare qu'il sera de ceux qui souhaitent « recadrer le CDRA de l'Albanais sur des objectifs simplifiés ».

M. Emile COCHET souligne que le PLH a été chiffré « a minima » et qu'il s'agit d'une opération importante car dirigée vers le logement social et l'acquisition foncière. Il rappelle que les PLH voisins dépassaient les 700 000 € / an, or celui de la C3R n'excède pas 380 000 € / an. « Les élus pourront donc être plus ambitieux ».

M. Michel BAUQUIS demande des explications sur certaines lignes budgétaires :

- ✓ La déviation de Marigny-Saint-Marcel a été provisionnée sur la ligne voirie, or aucun projet n'a été présenté au conseil communautaire sur ce sujet.
- ✓ Peut-on louer le terrain d'implantation du Centre de Stockage des Déchets (CSD) de Classe III au lieu de l'acheter ?
- ✓ N'est-il pas plus judicieux d'utiliser des friches industrielles au lieu d'acquérir des terrains à équiper pour la future Zone d'Activité Economique de la C3R ?

M. Emile COCHET déclare qu'une ligne a été inscrite au budget pour la déviation de Marigny-Saint-Marcel sur proposition de l'ancien conseiller général et aussi du Président de la C3R. C'est un projet que la C3R ne pourra ignorer et il est important de lui attribuer une ligne budgétaire. Concernant l'implantation du CSD de Classe III, il précise que « l'idée de location est apparue très tardivement » et que l'on n'a « aucune certitude sur cette possibilité ».

M. Camille BEAUQUIER expose la problématique de la déviation de Marigny-Saint-Marcel : la C3R doit-elle ou non participer financièrement à ce projet ? Le Conseil Général devrait financer 75 % du projet, il resterait ainsi 25 % à la charge des collectivités locales. Cette déviation est un aménagement de sécurité et de fluidité de la circulation. Elle desservira notamment la future ZAE de la C3R sur Haute-Rive. Cette ligne budgétaire montre la volonté de la C3R au Conseil Général de la Haute-savoie de voir cette déviation se réaliser. C'est un projet structurant, onéreux mais indispensable.

M. Marcel PEILLAT espère que les futurs élus seront vigilants à l'avenir pour que cette hausse ne se reproduise pas.

M. Maurice POPP estime que le prochain conseil communautaire devra freiner les dépenses et ne pas réitérer 40 % de hausse des taux d'imposition chaque année.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE par :

28 Voix POUR,

Et 11 ABSTENTIONS (Mme Christiane DUTRUEL (qui a donné pouvoir à Mme Hélène BUVAT), M. Serge DORGAL, M. Maurice POPP, M. Marcel BOUVIER, M. Michel BRUNET, M. Henri BESSON (suppléant de M. Jean-Marc PELCE), M. Gérald BOCQUET (suppléant de M. Alain THOME), Mme Mylène TISSOT, M. Louis ANDRIEU, M. René PETELAT, M. Denis JEANDIN (suppléant de M. Christophe MARTIN),

Et 2 voix CONTRE (Mme Christiane DAUNIS et M. Michel BAUQUIS),

DECIDE de voter les taux d'imposition suivants pour l'année 2008 selon la variation proportionnelle :

- Taxe d'Habitation : 1,70 %
- Taxe Foncière Bâtie : 1,66 %
- Taxe Foncière Non Bâtie : 5,78 %
- Taxe Professionnelle : 2,25 %

Fin de séance : 19 h 30